

**PROJET D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU
ROUTIER VAUDREUIL-DORION**

LISTE DES DEMANDES D'AUDIENCE

Mai 2007

par courriel et télécopieur (418) 643-4143

Montréal, le 26 mars 2007

Monsieur Claude Béchar
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart (30e étage)
675 boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7

~~Objet: Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion~~
Demande d'audiences

Monsieur le ministre,

L'intérêt du Mouvement Au Courant pour le *Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion par la ville de Vaudreuil-Dorion* découle de ses buts principaux, que le groupe bénévole poursuit depuis 1989, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

De plus, j'ai un intérêt personnel dans ce dossier puisque j'ai habité Vaudreuil de 1972 à 1991 et je suis toujours le développement sans cesse de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Bien que l'étude d'impact, une fois bonifiée par les réponses aux questions de divers ministères, couvre grand nombre des enjeux en cause, il reste, à mon avis, des lacunes importantes à combler par la tenue d'audiences publiques sur le projet par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Voici les lacunes majeures:

Les transports

*Jocelyne Beland
du MRQ. 268*

Au niveau régional, le plan de transport de la Montérégie du ministère des transports n'est qu'à l'étape d'ébauche. Est-ce que des consultations publiques sont prévues? Quand la version définitive sera t-elle disponible?

Entre les recensements de 2001 et 2006 la population de Vaudreuil-Dorion a augmenté de 29,5%: de 19 900 à 25 800. Quand je suis arrivé à Vaudreuil en 1972 la population n'était qu'environ 9 000. La Ville n'a jamais senti le besoin de réaliser une étude de circulation. Des nouveaux développements résidentiels se greffent sur l'ancienne ville sans considération des conséquences sur la circulation d'automobiles. Des compagnies de transport routier sont accueillies un après l'autre par la Ville sans considération des conséquences sur la circulation de camions lourds. Le résultat: Vaudreuil-Dorion souffre maintenant de congestion et d'embouteillages chroniques.

Des questions s'imposent sur les choix du passé faits sans l'aide d'études. Comment les tracés de Félix-Leclerc et de Henry-Ford étaient-ils déterminés? Qu'est que la raison d'être du tunnel sous le chemin de fer Canadien Pacifique (CP) sur Henry-Ford et pourquoi prioriser cet axe plutôt qu'André-Chartrand?

Le transport en commun local par autobus est vieux d'un an et demi seulement et sert uniquement les navetteurs demeurant à Vaudreuil-Dorion qui utilisent le train de banlieue pour voyager à Montréal. Qu'est ce qui est envisagé comme transport en commun régionale pour augmenter le service et pour desservir Saint-Lazare et Hudson en sus de Vaudreuil-Dorion? Quelles mesures sont prévus pour favoriser le transport en commun par rapport à l'automobile?

L'étude d'impact contient un plan directeur préliminaire de voies cyclables. Il faut s'assurer que le cycliste puisse utiliser son vélo comme mode de transport convenable et sécuritaire pour faire des déplacements locaux. Des pistes menant aux écoles, à la bibliothèque et aux commerces par exemple sont requises en sus des pistes récréationnelles. Pourquoi le plan directeur n'inclut-il pas de piste cyclable le long de Félix-Leclerc? Le plan devrait être discuté en audience et devrait faire partie intégrante du projet d'amélioration du réseau routier sous étude.

Pour le piéton, il rencontre déjà des défis sur l'actuel Félix-Leclerc qui n'a ni trottoir ni accotement. Selon l'étude d'impact, il ne serait que moitié servi avec l'élargissement à quatre voies de cet artère puisqu'il n'y aurait pas de trottoir sur le côté nord où se trouve déjà de nouveaux gros commerces de détail. Pourquoi?

Quant aux coûts des améliorations routières prévues, l'estimé pour André-Chartrand en particulier devrait être réexaminé à la lumière des expériences avec le tunnel sur Henry-Ford. Estimé d'abord à 5 millions de dollars (M\$), le coût prévu maintenant est plus de 10 M\$, pour un tunnel de deux voies seulement. Il semble donc que 25 M\$ au total pour André-Chartrand ne serait pas suffisant étant donné que deux tunnels de quatre voies seraient requis en sus du pont enjambant la rivière Quinchien.

La qualité de l'air

Je suis heureux de voir que la problématique particulière posée par la halte routière "Flying J" est traitée en réponse à une demande du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Cependant je questionne la méthodologie du consultant, qui ne semble pas prendre en compte le grand nombre de camions lourds qui y sont stationnés chaque nuit avec leurs moteurs en marche au ralenti pendant que les conducteurs dorment dans leurs cabines. De plus, entre autres, le consultant doit justifier ses hypothèses de taux d'émission de polluants.

Le rapport complémentaire sur la qualité de l'air fournit aussi des estimations des quantités d'émissions annuelles de polluants sans toutefois inclure les émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment le dioxyde de carbone (CO₂). Vu que l'étude d'impact prétend traiter les impacts cumulatifs du projet, il faut chiffrer les GES afin qu'elles puissent être inclus dans le bilan des émissions de la Ville. Ce bilan servirait d'indicateur dans une stratégie de réduction des GES que la ville de Vaudreuil-Dorion devrait adopter.

Comme d'autres l'ont demandés lors de la réunion d'information tenu par le BAPE le 20 mars, pourquoi n'y a-t-il pas d'information sur l'actuelle qualité de l'air à Vaudreuil-Dorion provenant de sites de mesurage locaux? Le MDDEP possède une station d'échantillonnage mobile qui aurait pu prendre des mesures à différents endroits dès 2004, pendant la réalisation de l'étude d'impact. Sans des mesures sur le terrain, la crédibilité de la modélisation de la quantité et la dispersion des polluants est suspecte.

Les espaces verts

La Ville n'a ni bilan ni politique à l'égard des parcs et espaces verts. Dans les nouveaux développements, où les promoteurs doivent, en théorie, céder à la Ville 10% de la superficie pour fins de parcs, la Ville accepte des plans de lotissement avec aussi peu que 1% d'espace vert, prenant l'autre 9% en argent pour équiper ces petits espaces comme terrains de jeux par exemple. Il y a donc très peu d'espace vert public dans les nouveaux secteurs de la Ville.

La rivière Quinchien, n'est qu'un égout pluvial aux yeux de la Ville. Or, c'est le seul cours d'eau d'importance sur le territoire. La rivière, avec ses multiples méandres, arbres et flore et faune riveraines devrait être conservée en lui accordant un statut légal permanent d'aire protégée. Bien qu'une lisière de terrain suivant une partie de la rive sud de la rivière est zoné « Public », à certains endroits la largeur de cette lisière ne rencontre même pas les exigences de protection des rives. Pourquoi a-t-on tant limité la bande riveraine?

Quant au boisé Charlot, un autre milieu naturel de haute valeur, une partie est déjà perdue pour de nouvelles maisons et son future est hypothéqué par la dérivation successive de fossés de drainage et du cours d'eau Dorion.

La municipalité voisine de Saint-Lazare vient de compléter une étude de caractérisation des milieux naturels dans sa zone périurbaine à la demande du MDDEP. À l'aide de l'étude, Saint-Lazare va désigner des aires à protéger. Pourquoi Vaudreuil-Dorion n'est-elle pas contrainte à faire le même exercice?

L'eau

Le réaménagement du réseau de drainage du secteur traversé par le projeté de boulevard André-Chartrand, est à l'étude. La Ville, supporté par le MDDEP, prétend, à tort à mon avis, que l'approbation de ce réaménagement peut aller de l'avant avant l'examen du projet du boulevard. Dans le passé le secteur André-Chartrand était drainé vers la rivière des Outaouais au sud de Dorion par le cours d'eau Dorion. Le projet de drainage détournerait les eaux pluviales du secteur sous le chemin de fer CP vers une station de pompage avec son émissaire dans la rivière Quinchien, ainsi ajoutant une grande quantité d'eau supplémentaire à la rivière lors de pluies fortes.

Dans le passé c'était les crues du printemps qui menait à des inondations mais maintenant il semble que ce sont plutôt les pluies d'été qui sont plus problématiques. La Ville, la MRC et le MDDEP doivent décrire d'avantage les enjeux en cause. En outre, le MDDEP doit

expliquer pourquoi il n'a pas profité de l'occasion de l'étude d'impact pour mesurer la qualité de l'eau de la rivière Quinchien.

Pour l'eau potable, l'étude d'impact indique que la consommation atteindra bientôt la capacité maximale de l'usine de filtration. Il faut augmenter la capacité de l'usine et de la prise d'eau dans la baie de Vaudreuil. Quels travaux seraient nécessaires à quel coût? Est-ce que la qualité de l'eau potable rencontre en tous temps les nouvelles normes du MDDEP?

Quant aux eaux usées, l'étude indique que la capacité de l'usine d'épuration devrait doublé pour supporter la population de 40 000 personnes prévue pour 2021. De plus, il faut augmenter la capacité de l'émissaire dans la rivière des Outaouais. Mais déjà la qualité des eaux usées rejetées ne rencontrent pas les exigences actuelles du MDDEP. Entre autres, les eaux usées ne sont pas désinfectées. Encore, quels travaux seraient nécessaires à quel coût?

La planification globale

L'influence des différents paliers gouvernementaux sur le développement urbaine n'est pas claire. Lors de l'audience, les acteurs importants suivants devraient préciser leur rôle et leurs attentes dans l'aménagement en générale et dans le développement urbaine de Vaudreuil-Dorion en particulier.

- ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR)
- ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
- Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)
- Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges
- Conseil régional des élus (CRÉ)

Le MDDEP devrait expliquer spécifiquement comment il assure que les municipalités respectent les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et ses règlements, notamment à l'égard de l'obtention des certificats d'autorisation (CA)¹ requis et comment il vérifie la cohérence entre les divers demandes de CA et leur conformité avec le plan d'urbanisme.

De plus, le MDDEP devrait fournir un échéancier pour l'implantation de l'évaluation environnementale des politiques, programmes et plans² tel que recommandé par le rapport Lacoste il y a bientôt 20 ans. Il serait intéressant aussi de connaître la position du ministère sur la convention Aarhus³ sur l'accès à l'information et la participation publique dans les prises de décision gouvernementales; une convention adopté par une trentaine de pays.

La future Vaudreuil-Dorion

L'étude d'impact prévoit le développement complet de la zone périurbaine d'ici 2021 avec une population de 40 000. Est-ce que la Ville partage cette vision? Est-ce qu'elle prévoit déjà

¹ en vertu des articles 22 et 32 et la section IV.1 de la LQE

² dans le cadre du processus maintenant appelé « Évaluation environnementale stratégique » (ÉES)

³ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement <http://www.unece.org/env/pp/documents/cep43f.pdf>

demander le dé-zonage par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de d'avantage de terres agricoles pour continuer son expansion? Y a t-il un plafond quelconque à l'expansion de la Ville?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

John Burcombe.

John Burcombe
Mouvement Au Courant
4711, ave Palm
Montréal (Québec)
H4C 1Y1
tél: (514) 937-8283
télé: (514) 937-7726
aucourant@sympatico.ca

c.c. (par courriel)
M. William J. Cosgrove, Président, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

4 avril 2007

Destinataire : Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, Québec
G1R 6A6

Expéditrice : madame Julie Quenneville
Vaudreuil-Dorion, Québec

Objet : Demande d'audience publique dans le dossier d'Amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion

Je demande la tenue d'une audience publique dans le dossier d'Amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion.

Je suis propriétaire d'un terrain et d'une maison située en bordure de la rivière Quinchien et tout près du boulevard Cité-des-jeunes. Je suis préoccupée par les problèmes suivants ainsi que par les solutions possibles pour en diminuer les effets :

- la possibilité d'une hausse du niveau des crues et de l'érosion des berges;
- l'augmentation du niveau de bruit pendant et après les travaux;
- l'augmentation du nombre de lampadaires des voies publiques et les problèmes liés à l'éclairage de nuit trop intense (causant de la pollution lumineuse);
- l'augmentation des particules polluantes en suspension dans l'air.

Je souhaite être entendue pendant ces audiences publiques sur ces importants sujets et leurs solutions possibles à envisager.

Merci et au plaisir,


Julie Quenneville

